

FORMATION DANS TOUS LES SENS

« Qu'est-ce qu'un spectacle accessible ? »



LES OBJECTIFS

- > Temps d'échange sur l'accessibilité : ses enjeux et sa complexité
- > Rappel des notions importantes et/ou essentielles
- > Partage d'expériences
- > Volonté d'interaction et libre prise de parole
- > Une formation limitée mais évolutive en fonction des attentes



LE SOMMAIRE

1. Le projet Dans Tous les Sens

- L'évolution du projet
- Les grands principes de fonctionnement
- Les engagements des structures culturelles
- Le rôle des Singuliers Associés

2. Le handicap sensoriel

- Une réalité multiple
- Le handicap auditif
- Le handicap visuel
- La surdicécité

3. L'accessibilité des spectacles

- Un concept, une obligation légale
- Qu'est-ce qu'une programmation accessible ?
- L'identification des spectacles : les pictogrammes
- Mise en pratique

4. Les enjeux de l'accessibilité d'un lieu

- L'accessibilité de la communication
- Médiations / Actions culturelles
- Accessibilité du lieu
- Accueil du public

LE PROJET DANS TOUS LES SENS

L'EVOLUTION DU PROJET

DANS TOUS LES SENS est un dispositif mis en place en 2010 à l'initiative de la DRAC Nouvelle-Aquitaine et de la cie Les Singuliers Associés.

Ce dispositif s'inscrit dans le cahier des charges de la loi de 2005 relative à l'accessibilité des lieux et des services publics aux personnes en situation de handicap, et de la directive nationale d'orientation (DNO) 2009-2011 du Ministère de la Culture et de la Communication et ses préconisations concernant les publics les plus éloignés de l'offre culturelle et les publics empêchés.

Il s'agit de **construire les conditions d'émergence d'une offre de spectacle vivant accessible aux personnes en situation de handicap sensoriel** : aveugles ou malvoyants, sourds ou malentendants. Ainsi, le dispositif travaille chaque saison au **repérage des oeuvres de spectacle vivant** au sein des programmations des lieux de diffusion régionaux et à **l'édition d'une plaquette DANS TOUS LES SENS**, regroupant tous ces spectacles accessibles de manière transversale.

Cette mission s'appuie sur :

- > une phase préalable de sensibilisation des équipes de ces lieux aux problématiques de l'accueil de ces publics.
- > des actions de médiation culturelle auprès des usagers et des associations qui les regroupent ou les accompagnent.

L'enjeu est de **recréer du lien entre les publics et les lieux**, d'encourager la mise en place d'espaces et d'habitudes de travail avec les publics et les associations au sein des structures de diffusion.

La loi NOTRe, la fusion des régions en 2016 et la création de la Nouvelle-Aquitaine soulèvent de nouveaux enjeux sur la question de l'élargissement territorial du

dispositif : **maintenir une égalité d'accès pour les publics des 12 départements, faire évoluer les outils et les processus de médiation** à un espace géographique démultiplié. La prise en compte des considérations environnementales, l'inscription dans la dynamique des Droits Culturels et le développement de processus de mutualisation, collaboratifs et contributifs, guident tout autant cette mutation.

Ce sont dans **les outils du numérique d'aujourd'hui et de demain** que reposent les conditions de la transformation nécessaire du dispositif DANS TOUS LES SENS :

- > base de données et automatisation des process,
- > géolocalisation,
- > dématérialisation,
- > individualisation de l'information,
- > sites internet configurables,
- > application mobile et comptes utilisateurs,
- > interopérabilité,
- > gratuité et solutions open source...

Les nouveaux usages autour de ces outils (mise en réseau, espaces contributifs et collaboratifs) offrent de nouvelles façons de travailler, complémentaires des actions de terrain et à même de répondre aux enjeux territoriaux nouveaux.

Ce sont ces mêmes outils qui seront garants de la reproductibilité et de la transférabilité du dispositif sur d'autres régions du territoire national.

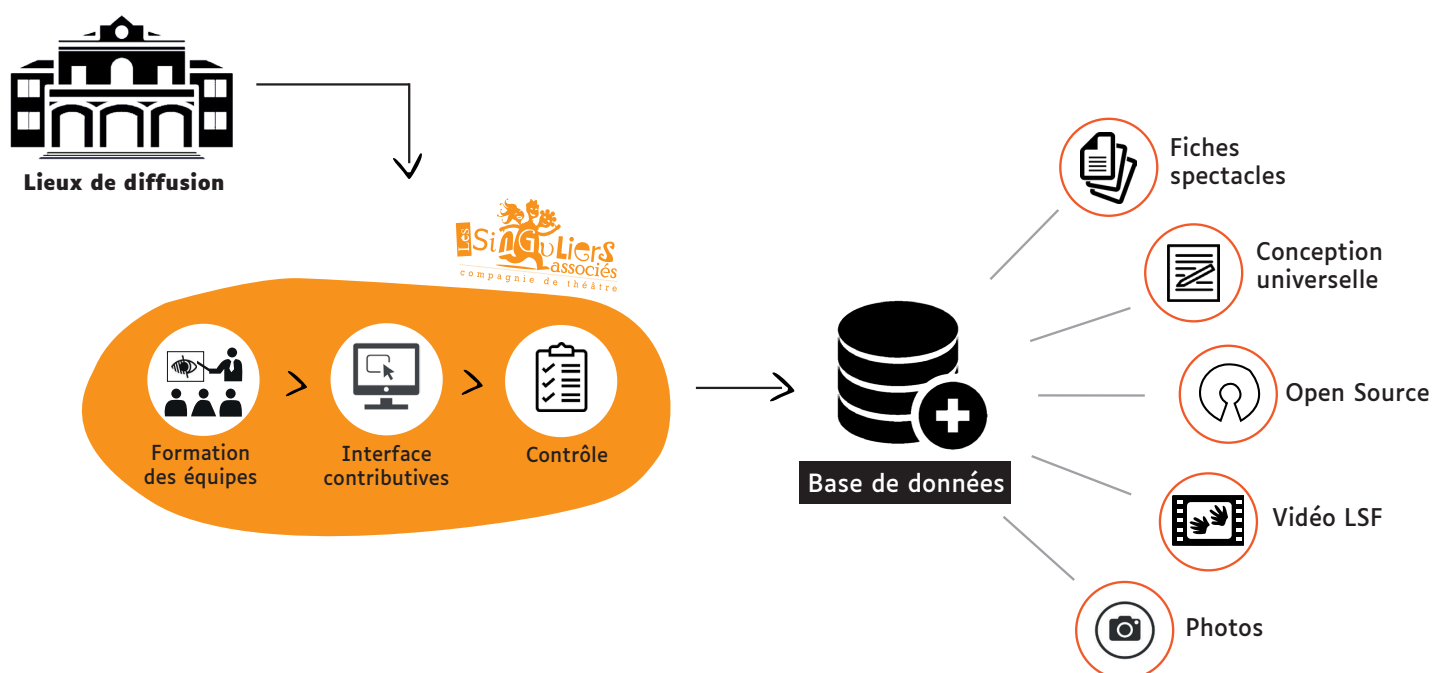
LES GRANDS PRINCIPES DE FONCTIONNEMENT

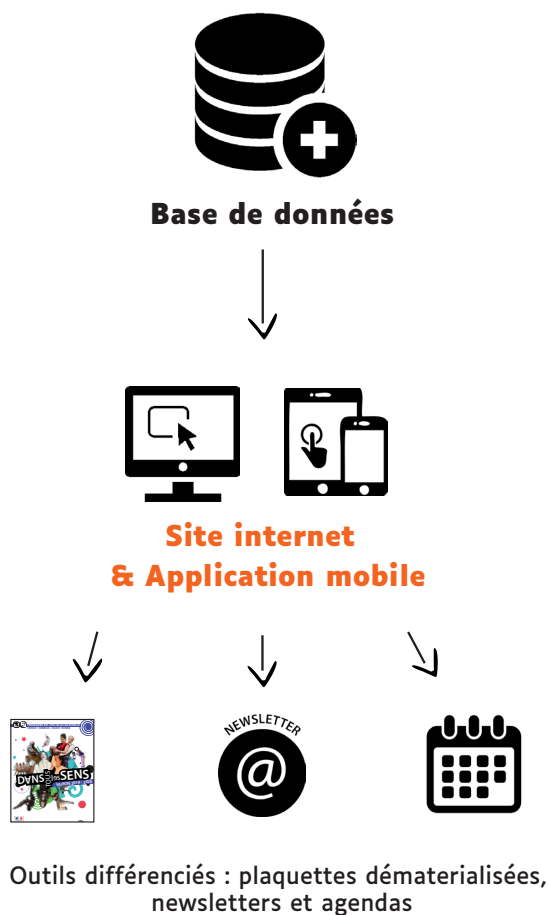
Le principe du nouveau dispositif repose sur l'autonomisation des lieux de diffusion et le développement du projet sur l'ensemble du territoire de la Nouvelle-Aquitaine.

Objectif : Construire une offre d'oeuvres accessibles riche et solide, aux esthétiques variées.

> L'entrée dans le dispositif des structures conventionnées (dans un premier temps) passe par deux temps de formation:
- 3h en visio sur le thème «Qu'est-ce qu'un spectacle accessible ?»
- 2h en présentiel, in situ, pour une formation sur l'outil site internet.

Formées par les Singuliers Associés, les équipes des structures seront capables de présélectionner les spectacles accessibles au sein de leur programmation et de les inscrire dans la base de données au moyen d'une interface internet dédiée.



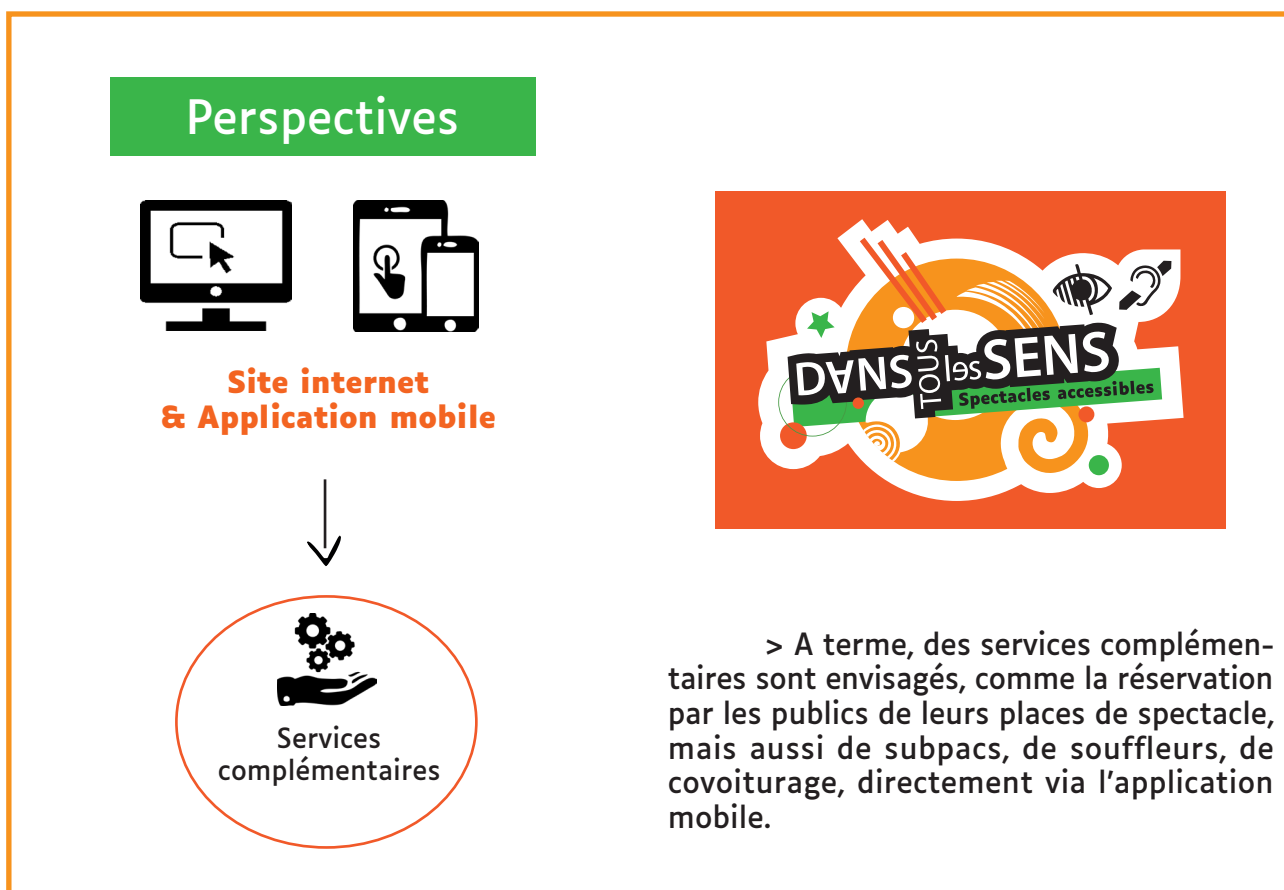


> Les informations saisies seront contrôlées en amont par les Singuliers Associés et complétées d'éléments propres à l'accessibilité (vidéos en langue des signes, textes alternatifs pour toute photo ou illustration, textes en FALC...).

> Ces données seront intégrées sous forme d'agenda sur un site internet accessible, www.dtls2.org et alimenteront des outils de communication automatisés (newsletters, programmes téléchargeables personnalisés, réseaux sociaux ...).

> La base de données archivera les spectacles accessibles des années antérieures de manière à servir d'espace ressource pour les structures de diffusion qui pourront y rechercher des spectacles accessibles pour leurs futures programmations.

> Le codage open-source et l'interopérabilité des outils développés leur permettront d'interagir ou d'être intégrés dans des dispositifs existants.



> A terme, des services complémentaires sont envisagés, comme la réservation par les publics de leurs places de spectacle, mais aussi de subpacs, de souffleurs, de covoiturage, directement via l'application mobile.

LES ENGAGEMENTS DES STRUCTURES

Un engagement sur plusieurs domaines :

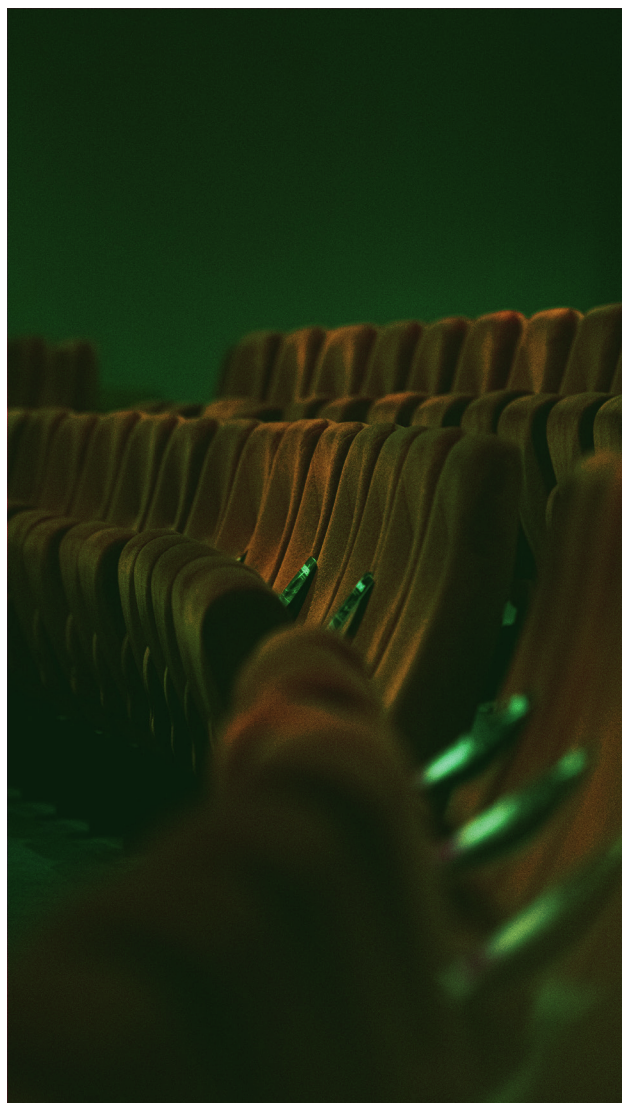
> **Une équipe mobilisée** avec la nomination d'un référent accessibilité. Il est très important pour les publics en situation de handicap sensoriel de traiter avec une personne en particulier. Néanmoins, l'intégralité des équipes doivent être sensibilisées au travail avec ces publics.

> Les structures s'engagent à **présélectionner des spectacles accessibles contenus dans leurs programmations**. Pour cela, les personnes concernées assisteront à des temps de formation dispensés par la Cie Les Singuliers Associés.

> Les structures s'engagent à **utiliser les pictogrammes** sur tous leurs outils de communication, **saisir leur programmation sur dtls2.org**, et **communiquer** sur et avec le projet Dans Tous les Sens.

> Les structures s'engagent à **se questionner sur l'accueil des publics** en situation de handicap sensoriel, et de réfléchir aux **médiations possibles à mettre en place**.

> Enfin, les structures signent une charte définissant **un engagement pluriannuel** : il faut du temps pour construire une telle démarche et une relation de confiance avec les spectateurs déficients sensoriels.



LE RÔLE DE LA COMPAGNIE

Un engagement sur plusieurs domaines :

> **Un accompagnement grâce à :**
- l'élaboration d'un état des lieux en Nouvelle-Aquitaine,
- un suivi individuel des acteurs du Limousin,
- un appui technique personnalisé,
- l'élaboration de fiches outils et méthodologiques.

> **La formation des lieux et des publics** via la formation « Accessibilité et spectacle vivant », le renouvellement de nos contenus de formations et de nombreuses formations auprès des usagers.

> **La communication et la mise en réseau** grâce à la participation et l'organisation d'actions de communication ciblées, ainsi qu'une sensibilisation auprès des élus, partenaires culturels, associations, presse...



Sylvie Audureau



Philippe Demoulin



Didier Valadeau

QU'EST CE QUE LE HANDICAP SENSORIEL ?

Les handicaps sensoriels se réfèrent aux déficiences touchant les sens de la vue et de l'ouïe et comprennent des troubles tels que les déficiences auditives et visuelles ainsi que les troubles de surdité...

Près de 12 millions de français sont touchés par le handicap (cf. ocirp).

Plus de 7 millions de personnes reconnaissent avoir une déficience auditive (cf. surdi.info) dont 182 000 se définissant comme ayant une surdité complète.

En 2008, 283 000 personnes utilisaient la Langue des Signes Française.

En France, 1,7 million de personnes sont déficientes visuelles dont 61 000 aveugles (36 millions dans le monde, dont 6 millions d'utilisateurs de braille, cf. OMS ou FAF), la moitié est âgée de plus de 60 ans. Entre 4 500 et 6 000 personnes sont atteintes de surdité.

DÉCOUVERTE DU HANDICAP AUDITIF

> Les différents types de surdit  :

Il existe autant de types de surdit  que de personnes sourdes. Le spectre s' tend de la surdit  l g re   la surdit  profonde.

Vous pouvez rencontrer des personnes  g es en perte d'audition, mais aussi des personnes malentendantes. Les sourds de naissance constituent la communaut  des Sourds, et sont souvent locuteurs de la Langue des Signes Fran aise. Des disparit s dans l' ge d'apparition du handicap sont   signifier.

> Les diff rents modes de communication :

Certaines personnes sourdes ou malentendantes sont  quip es d'appareils auditifs ou d'implants cochl aires. Ils ont alors une meilleure perception des fr quences audibles mais une compr hension limit e. Vous rencontrerez fr quemment la n cessit  de passer par l' crit ou par la lecture labiale. Si vous la pratiquez, la Langue des Signes Fran aise est un v ritable outil pour entrer en communication.

> La surdit  dans la vie quotidienne:

Les enfants sourds rencontrent des difficult s dans leur scolarit  dues   leur inclusion dans des  coles, pour la majorit  des cas non bilingues. La lecture et l' criture restent des  preuves qui perdurent dans l' ge adulte. On remarque alors un manque d'organisation et d'autonomisation des personnes sourdes.



Quelques conseils :

- Communiquer avec les expressions du visage, le mime et la Langue des Signes Fran aise (LSF).
- Se sensibiliser   la communication gestuelle et/ou s'initier aux signes de base en LSF.
- Savoir communiquer dans des situations d'accueil en utilisant des signes et en amplifiant les expressions du visage.

DÉCOUVERTE DU HANDICAP VISUEL

> **Les différents types et degrés de déficiences visuelles** : comme pour les personnes sourdes, il existe un large spectre de déficiences visuelles.

Vous pouvez rencontrer des personnes âgées en train de perdre de la vue, mais aussi des personnes aveugles ou malvoyantes de naissance. La cécité ou la malvoyance ont aussi pu apparaître au cours de la vie, et la malvoyance devenir cécité. Suivant les cas, les personnes peuvent être très sensibles à la lumière.

Ces multiples effets entraînent des modes de communication différents : braille, gros caractères ou audio.

> **Les méthodes de compensation**: Les personnes aveugles ou malvoyantes s'appuient beaucoup sur la mobilisation de leur mémoire, et sur l'organisation de leur espace afin de se déplacer plus facilement. Il est donc important d'avoir une circulation la plus fluide et pertinente possible au sein des lieux. Certaines personnes utilisent des cannes pour éviter les obstacles, d'autres des chiens-guides.

> **Une sensibilisation à la guidance, à l'accompagnement** de ces personnes peut s'avérer très utile.



DÉCOUVERTE DE LA SURDICÉCITÉ

> **La surdicécité** est une condition combinant à la fois une déficience visuelle et auditive pouvant être plus ou moins sévère. Cette combinaison des deux déficiences sensorielles multiplie et intensifie l'impact de l'une et de l'autre. Il en résulte des situations uniques et singulières qui limitent d'autant les possibilités d'interagir avec l'environnement.

> L'information reçue par la personne sourdaveugle est partielle, appauvrie et/ou faussée. **Les difficultés sévères de communication, d'accès à l'information et à l'autonomie** ont pour conséquence de limiter de façon importante tous les domaines de la vie quotidienne : les activités, le travail, l'accès aux loisirs, les contacts sociaux etc.

> **La communication avec une personne sourdaveugle** : La surdicécité implique des modes variés de communication. Les plus pratiqués en France sont: le Français oral, la Langue des Signes Française (LSF), la LSF tactile, la dactylogogie, le braille, l'écriture fictive (ou furtive), les pictogrammes, les codes personnels, l'écriture au feutre noir épais, etc...

<https://www.anpsa.fr/surdicécité/modes-de-communication>



L'âge d'apparition de la déficience sensorielle change tout :

- la façon de s'approprier son environnement
- la façon de communiquer
- la façon de se déplacer (déficience visuelle)

Les déficiences sensorielles représentent donc un vaste spectre, des réalités quotidiennes différentes, et concernent aussi des personnes qui ne s'identifient peut-être pas comme « handicapées » mais dont le vieillissement peut provoquer une baisse de l'audition, de la vision, de la mobilité.

L'ACCESSIBILITÉ DES SPECTACLES

**Définition interministérielle - charte nationale de l'accessibilité
- déc. 2003**

« L'accessibilité permet l'autonomie et la participation des personnes ayant un handicap, en réduisant, voire en supprimant les discordances entre leurs capacités, leurs besoins et leurs souhaits, d'une part et les différentes composantes physiques, organisationnelles et culturelles de leur environnement, d'autre part. L'accessibilité requiert la mise en œuvre des éléments complémentaires, nécessaires à toute personne en incapacité permanente ou temporaire pour se déplacer et accéder librement et en sécurité au cadre de vie ainsi qu'à tous les lieux, services, produits et activités. La société, en s'inscrivant dans cette démarche d'accessibilité, fait progresser également la qualité de vie de tous ses membres. »

Une obligation légale

Loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées. L'accessibilité culturelle n'est pas définie en tant que telle mais les lieux culturels sont fortement incités à la pratiquer.

Mise en place de la RECA (Réunion d'Etablissements Culturels pour l'Accessibilité) en 2003 par le Ministère de la Culture. Guide du spectacle vivant accessible édité en 2008 par le Ministère de la Culture.

QU'EST-CE QU'UN SPECTACLE ACCESSIBLE ?

Les différents types de spectacles accessibles :

> Les spectacles naturellement accessibles :

- les spectacles qui sont créés pour être accessibles (présence d'un comédien sourd, de LSF...)
- les spectacles qui, par leur forme esthétique, sont accessibles : un spectacle visuel sans parole, un conte...

Quelque soit le spectateur, tout le monde se trouve dans les mêmes conditions pour apprécier le spectacle.

La volonté du projet DTLS est de mobiliser les compagnies pour qu'elles osent ce type de création (le handicap peut être esthétiquement intéressant ; l'accessibilité peut être intégrée à une démarche artistique). La question de l'accessibilité ne se pose donc pas puisqu'elle est clairement définie dans la conception du spectacle.

> Les spectacles adaptés :

- via une audiodescription.
- via la présence d'un interprète LSF sur le plateau.
- via un sous-titrage SME.

Le spectacle adapté a souvent sa forme originelle non accessible. Attention donc à programmer la version avec l'adaptation. Le sous/sur-titrage amène des difficultés pour les personnes sourdes qui ont parfois

des problèmes avec la langue écrite ; elles se concentrent sur le texte et ne regardent plus la mise en scène, le spectacle.

Des outils ou services pour l'accessibilité :

- Boucles Magnétiques
- Présence de programmes détaillés.
- Accompagnateurs facilitant la compréhension (souffleurs, chuchoteurs). Ils donnent la possibilité d'un choix de spectacles puisé dans l'intégralité de la programmation du lieu culturel ; ils ne viennent pas en concurrence d'une audiodescription mais offrent une personnalisation de l'information transmise et la possibilité d'une rencontre qui va nourrir les deux spectateurs.

Ces outils viennent en complément de médiations culturelles. S'assurer de l'usage et de l'état de ces outils avant de les proposer.

Des plus pour les publics :

- Les subpacs
- Les documents adaptés (gros caractères, braille, format audio...)

Ces outils NE RENDENT PAS ACCESSIBLE UN SPECTACLE mais permettent une meilleure expérience pour vos publics.

LES PICTOGRAMMES POUR LES SOURDS



Accessible aux sourds
et malentendants

Quel type d'accessibilité ?



Spectacle en LSF
ou adapté en LSF



Spectacle sous-titré



Spectacle visuel

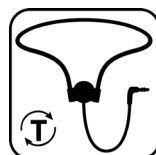


Spectacle sous-titré
Sourds et Malentendants

Quels outils complémentaires ?



Présence d'une boucle
magnétique



Présence d'une boucle
magnétique individuelle



Présence de Subpacs

LES PICTOGRAMMES POUR LES AVEUGLES



Accessible aux aveugles
et malvoyants

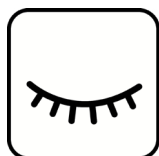
Quel type d'accessibilité ?



Prédominance
du texte sur la
scénographie



Spectacle en
audiodescription

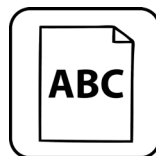


Spectacle dans
l'obscurité

Quels outils complémentaires ?



Présence de
documents en braille



Présence de documents
en gros caractères



Présence de
programmes détaillés

Quel service complémentaire ?



Souffleurs à disposition

LES POINTS DE VIGILANCE

Lors de la sélection des spectacles accessibles de votre programmation, il est nécessaire de regarder plusieurs extraits (si les spectacles n'ont pas été vus), et de se renseigner sur les intentions du metteur en scène/chorégraphe. Les Singuliers Associés sont ressource en cas de doute.

> Les spectacles de danse, les spectacles visuels et sans parole :

L'accessibilité n'est pas automatique, tout dépend de la place et du rôle de la musique. Est-ce un solo ? Un ballet ? Si j'enlève la musique, qu'est-ce qui va rester du spectacle ?

Exemple en danse : une musique baroque sur une danse hip-hop, c'est un choix du chorégraphe/metteur en scène, le spectacle ne peut PAS être accessible.

Il faut être très vigilant sur le spectacle *presque sans parole* : le « presque » ne signifie pas sans aucune parole et même si le texte est inintelligible, le spectateur sourd va penser qu'il rate une partie du spectacle d'où une possible frustration.

> Les concerts :

Bien que non répertoriés sur le site dtls2.org, ils sont *a priori*, accessibles aux spectateurs déficients visuels, mais il faut s'assurer de l'accueil du public et de la forme du concert.

Un concert sans place assise peut être compliqué pour une personne aveugle qui peut être facilement désorientée.

> Les seul-en-scène :

Ils ne sont pas automatiquement accessibles, attention aux formes hybrides avec écrans.

> Les spectacles en création :

Ils ne sont JAMAIS accessibles avant la première, sauf si le spectacle est prévu pour être naturellement accessible.

> Les spectacles avec des écrans :

Si les écrans affichent des mots, textes, repris dans le discours, ils n'apportent rien de plus à l'histoire, le spectacle peut être accessible.

Si les écrans sont supports de vidéos, textes non repris dans le discours, le spectacle n'est alors pas accessible aux spectateurs déficients visuels.

Attention aux effets comiques visuels qui laissent les spectateurs déficients visuels hors de l'histoire (et très mal à l'aise...).

> Les spectacles jeune public :

Ils sont souvent multisensoriels et donc peu accessibles au public sourd/malentendant ou aveugle/malvoyant.

> Les jeux de lumière :

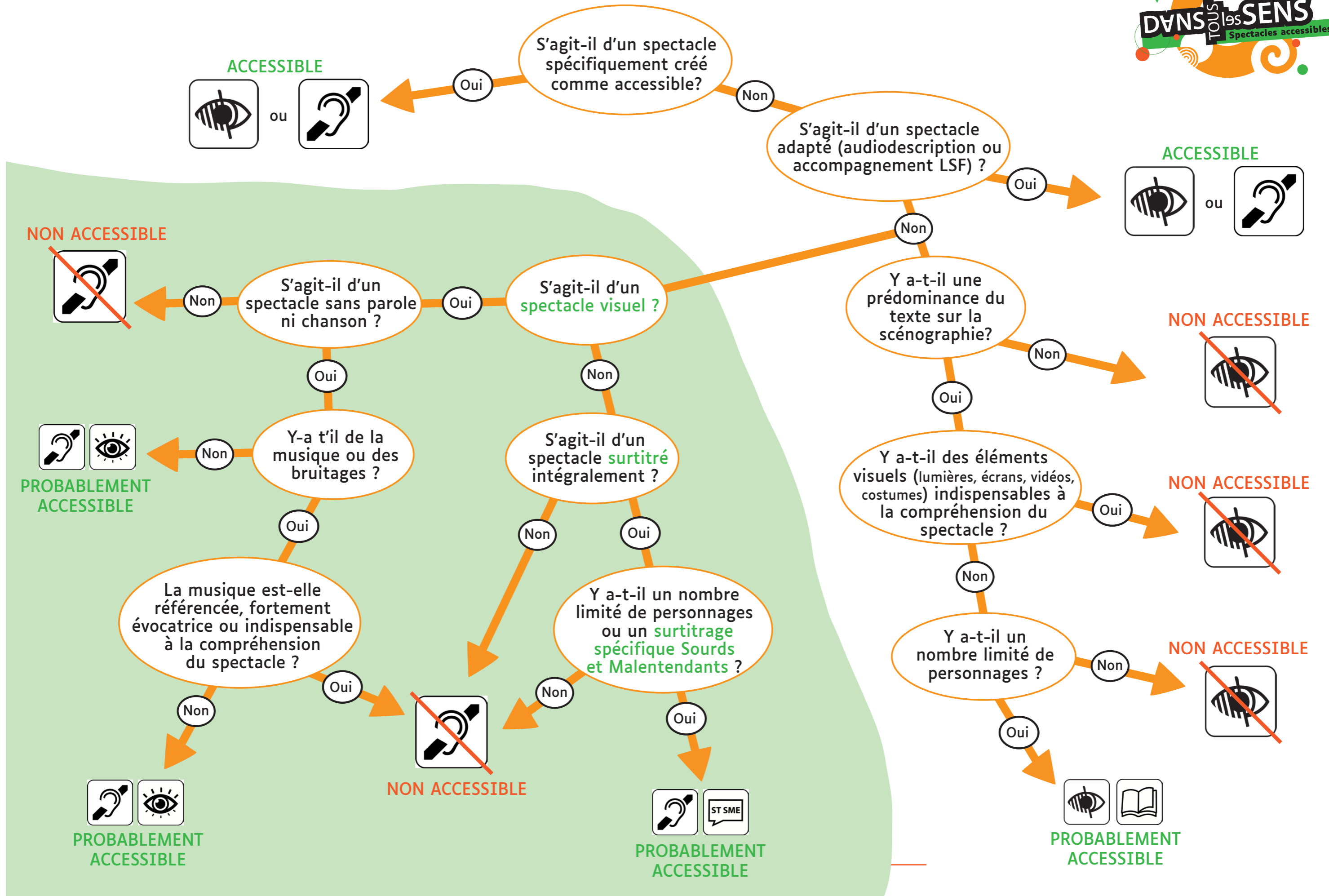
Attention aux effets de lumières qui peuvent être gênants pour les spectateurs déficients visuels ou épileptiques ; un trop faible éclairage peut aussi être gênant pour les spectateurs déficients auditifs ou malvoyants.

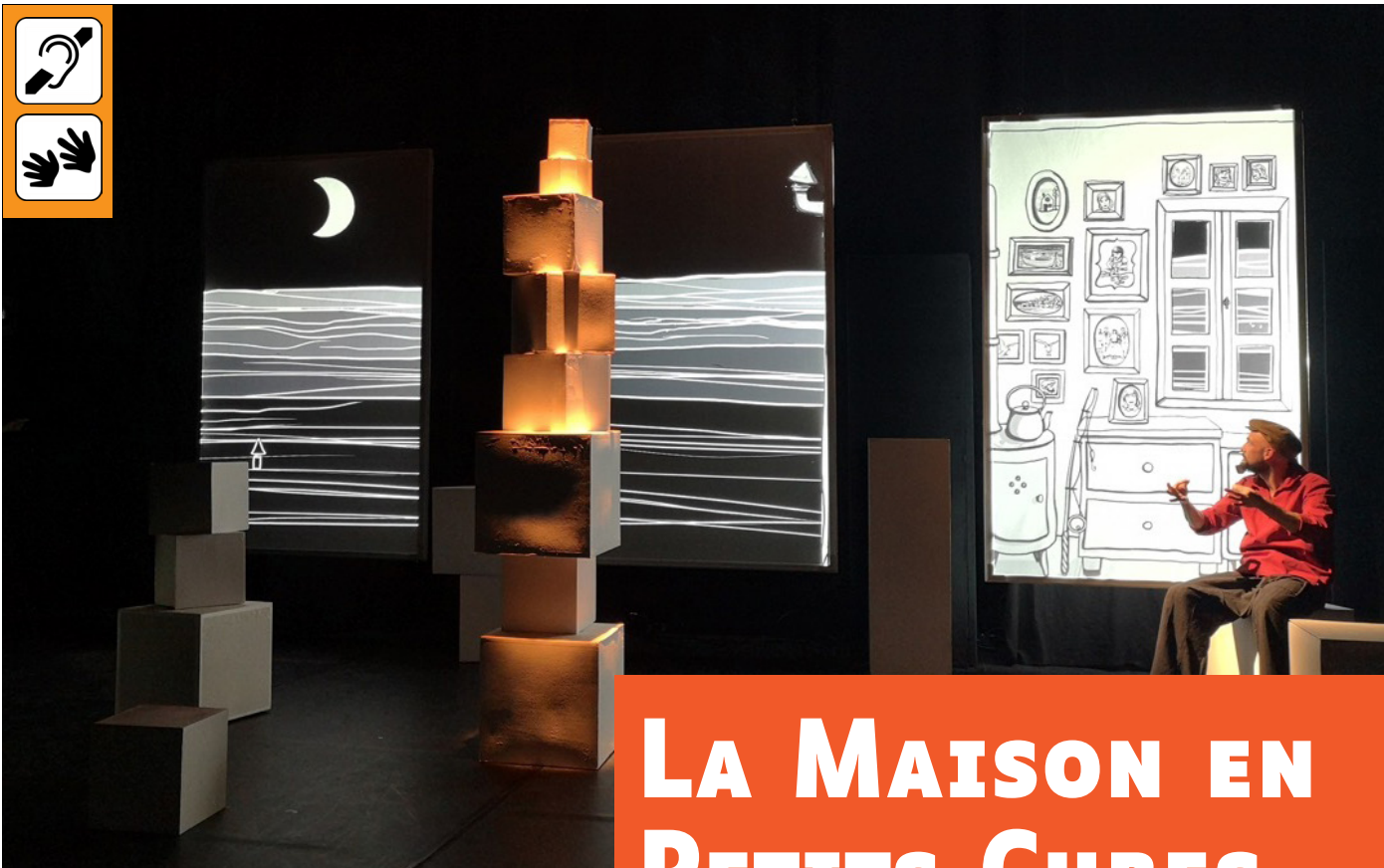
Devant la complexité de la mise en scène, ne pas hésiter à regarder un spectacle à plusieurs. Si vous en avez la possibilité, constituez un groupe d'usagers/spectateurs déficients sensoriels qui pourraient vous aider à déterminer l'accessibilité d'un spectacle. (Attention : l'accessibilité est distincte du goût).

En cas de doute sur un spectacle, ne pas chercher une accessibilité à tout prix, et l'écartier de la programmation accessible.

MISE EN PRATIQUE

CE SPECTACLE EST-IL ACCESSIBLE ?





Cie Les Singuliers Associés

LA MAISON EN PETITS CUBES

<https://vimeo.com/510790437/d88100a1ef>

Spectacle créé pour être spécifiquement accessible.

Il est donc naturellement accessible aux personnes sourdes signantes (présence de la LSF et éléments visuels importants)

Ce que l'on voit dans l'extrait :

- > Un comédien sourd qui signe.
- > Une comédienne entendante qui raconte l'histoire.
- > Des projections visuelles en fond de scène.

Pourquoi n'est-il pas accessible aux aveugles ?

> Dans cette version, la comédienne conte l'histoire mais ne traduit pas ce que dit le comédien sourd. C'est un choix de mise en scène. Ce spectacle s'adresse aux sourds, la voix est présente pour que les spectateurs entendants ne soient pas perdus dans la langue des signes.

> Les éléments visuels sur scène sont très importants. Il manque ainsi trop d'informations aux personnes malvoyantes pour avoir une vision complète du spectacle.

Vigilance :

Ce spectacle est modulable et propose 3 versions:

- > Une version IMMERSIVE, permettant une double accessibilité aux personnes malvoyantes et aveugles **et** aux personnes sourdes et malentendantes.
- > Une version CONTEMPLATIVE (version de l'extrait), accessible aux personnes sourdes ou malentendantes.
- > Une version NARRATIVE, récemment créée pour les petits espaces, type bibliothèque, proposant une accessibilité aux personnes malvoyantes ou aveugles.

Il faut donc bien se renseigner pour savoir quelle version est accueillie au sein de son lieu.

--> Spectacle en LSF : Accessible aux personnes sourdes et malentendantes.



LES FAUSSES CONFIDENCES

Comédie Française

<https://vimeo.com/509919521/f2aa2afcf6>

Proposition artistique créée spécifiquement pour être vue en vidéo pendant la période de confinement.

Ce que l'on voit dans l'extrait :

- > Pas de mise en scène
- > Beaucoup de comédiens
- > La comédienne à gauche de l'écran annonce la distribution, le personnage qui va intervenir et donne toutes les didascalies.

Les auditeurs malvoyants ou aveugles ont les mêmes informations que les voyants.

Spectacle à prédominance du texte sur la scénographie --> accessible aux personnes malvoyantes ou aveugles.



Atelier Lefevre et André

LE JARDIN

<https://vimeo.com/509919361/5f40d51523>

Ce que l'on voit dans l'extrait :

- > Un personnage qui joue du banjo.
- > L'autre personnage manipule une brouette.
- > La musique accompagne le comédien en action.

Quelle est la place de la musique ? Du musicien ?

- > L'utilisation de l'instrument est furtif dans le spectacle (mais prédominant sur cet extrait).
- > Le banjo ne constitue pas un élément essentiel du spectacle.
- > Le musicien est en fait le deuxième comédien du duo.

Quel est le coeur du propos ?

> Le ressort du spectacle est le burlesque principalement visuel : le jeu scénique entre les comédiens, le comique de situation du duo clownesque est au cœur du propos.

Vigilance :

Il ne faut pas baser son opinion sur cet extrait.
> Essayer d'en visionner d'autres pour mieux cerner le propos du spectacle.

> Aller sur le site de la compagnie : on y trouve une description du spectacle et une vidéo de présentation en langue des signes.
Ce duo affirme son accessibilité aux sourds et malentendants.

Spectacle visuel --> accessible aux personnes sourdes et malentendantes.



LE TOUR DU THÉÂTRE...

Cie Thomas Visonneau

<https://vimeo.com/510758545/f0b925257f>

Ce que l'on voit dans l'extrait :

- > Un duo de comédiens.
- > Texte prédominant sur la scénographie.

Alors pourquoi n'est-il pas accessible aux aveugles ?

- > Beaucoup d'éléments visuels composent la mise en scène : le décor (des papiers avec des inscriptions écrites), la lumière, le jeu des comédiens et des projections vidéo.
- > L'extrait où la salle s'esclaffe à l'apparition de la vidéo est symptomatique de l'exclusion des personnes aveugles ou malvoyantes de ce moment partagé par tous les autres spectateurs.

L'accessibilité d'un spectacle est aussi dans la possibilité pour tous les spectateurs de le partager ensemble.
--> Spectacle non accessible.



H.Fattoumi & E.Lamoureux

AKZAK

<https://vimeo.com/509918783/7acc05a2aa>

Ce que l'on voit dans l'extrait :

- > Spectacle très visuel.
- > La musique accompagne les danseurs sans vraiment intervenir sur le jeu des danseurs.
- > Les chorégraphies des danseurs semblent être suffisamment fortes et visuelles.

Pourquoi n'est-il pas accessible aux sourds ?

- > La musique varie énormément tout au long du spectacle.
- > La chorégraphie des danseurs s'adaptent sans arrêt aux variations de la musique.
- > Le musicien manipule des éléments sonores très subtils (plastique...).
- > Les bâtons des danseurs sont des éléments sonores.

> Dans le spectacle, les mouvements des danseurs (percussions, glissements et frottements) sur le sable au sol provoquent également des effets sonores indissociables pour l'accès à l'œuvre.

Vigilance :

Spectacle que nous avons communiqué comme accessible aux personnes sourdes en septembre 2020 en visionnant les extraits et en s'appuyant sur les propos du spectacle. Après avoir vu le spectacle, nous nous sommes rendus compte qu'il n'était pas accessible. Il est donc très important de pouvoir visionner les spectacles avant de les estampiller accessibles, ou alors discuter avec quelqu'un qui l'a vu.

--> Spectacle non accessible



AUTO PORTRAIT DE MA GRAND- MÈRE

Patricia Allio

<https://vimeo.com/509918845/ee6ed2079e>

Ce que l'on voit dans l'extrait :

- > Solo.
- > Intervention de la grand-mère en voix off.
- > Projections de courts textes sur un écran. Ces projections semblent ponctuer le spectacle comme des chapitres mais n'apportent pas d'informations supplémentaires. D'ailleurs les textes présents sur l'écran sont repris et expliqués par la comédienne.

Vigilance :

> La photo du spectacle suggère l'existence d'une version pour grand plateau (cyclo en arrière en lieu d'écran, disparition du haut-parleur diffusant la voix de la grand-mère...). Il faut bien se renseigner pour savoir si la version que vous accueillez est celle-ci ou bien celle de l'extrait et donc si de nouveaux éléments pourraient remettre en cause l'accessibilité du spectacle (projections vidéos, photos de la grand-mère...).

--> Prédominance du texte sur la scénographie : Spectacle accessible aux personnes aveugles et malvoyantes.



Nach

CELLULE

<https://vimeo.com/509918912/b24be7218b>

Ce que l'on voit dans l'extrait :

- > Solo de danse.
- > Chorégraphie d'une danseuse hip-hop / break-dance.
- > Danse en relation étroite avec la musique.

Vigilance :

- > Si l'on regarde plusieurs extraits de ce spectacle, plusieurs types de musique sont présents et la danseuse bouge très différemment en fonction des morceaux.
- > Difficile pour les personnes sourdes ou malentendantes de se fabriquer un imaginaire en fonction de la seule chorégraphie.

> Ces remarques sont valables dans le cas général des solos de danse pour lesquels il faut avoir une vigilance particulière : la musique est souvent le partenaire du danseur ou de la danseuse.

--> Spectacle non accessible



Lia Rodrigues

FURIA

<https://vimeo.com/509919054/a415189a51>

Ce que l'on voit dans l'extrait :

- > Spectacle de danse.
- > De nombreux danseurs.
- > Musique trance.
- > Musique très forte, mais rythmes présents dans les corps des danseurs en permanence.
- > Spectacle construit avec des images visuelles percutantes.

Vigilance :

> Se renseigner pour savoir si la musique trance est bien présente sur tout le spectacle ou seulement sur cet extrait.
Ici, elle n'apporte pas d'informations complémentaires : les corps la retranscrivent parfaitement.

Spectacle visuel
--> Accessible aux personnes sourdes et malentendantes.



<https://vimeo.com/509919401/790383bf9d>

Ce que l'on voit dans l'extrait :

- > Un seul en scène.
- > Des projections de textes en fond de scène qui ne sont pas reprises par le comédien. Ce sont des informations complémentaires à ce qui est dit et qui échappent aux spectateurs malvoyants.

Vigilance :

- > Des lumières violentes sur scène qui peuvent être très gênantes pour les publics aveugles ou malvoyants ou, dans le cas de lumières stroboscopiques, pour des publics épileptiques.
Nécessité d'en informer le public au moment de la réservation.

--> Spectacle non accessible.



<https://vimeo.com/509919571/69dc9a73ab>

Ce que l'on voit dans l'extrait :

> 2 comédiens qui s'expriment en deux langues (français / arabe).

> Le sur-titrage en français apparait pour traduire le texte en arabe du comédien.

> Le sur-titrage en arabe apparaît pour traduire le texte en français de la comédienne.

Le surtitrage ne permet pas d'accéder à l'intégralité du texte en français.

--> Spectacle non-accessible aux personnes sourdes ou malentendantes et aux personnes malvoyantes ou aveugles (à l'exception de celles qui seraient bilingues français/arabe).



Guillaume Gatteau

LE BOURGEOIS GENTILHOMME

<https://vimeo.com/509919290/eac6b568b3>

Ce que l'on voit dans l'extrait :

- > 11 comédiens.
- > Peu de mise en scène.
- > Spectacle déambulatoire.
- > Spectacle défini comme accessible dans une scène nationale.

Vigilance :

> Même si la mise en scène est sommaire, le nombre de comédiens rend l'accessibilité aux personnes aveugles ou malvoyantes difficile. De plus, la déambulation nécessiterait que la personne soit accompagnée et doive s'adapter sans arrêt à un nouvel espace.

--> Spectacle non accessible.



L'AMOUR CONJUGAL

Cie du Veilleur

<https://vimeo.com/510196715/b827da0eeb>

Ce que l'on voit dans l'extrait :

- > Duo homme/femme.
- > L'homme et la femme nous racontent leurs pensées intérieures.
- > Des bruitages simples et une scénographie simple.
- > C'est un spectacle sous casque.

Vigilance :

Le port du casque pouvant être très gênant pour des personnes, dont celles portant un appareil auditif, il est nécessaire d'en informer le public à la réservation.

--> Prédominance du texte sur la scénographie :
Spectacle accessible aux personnes malvoyantes
et aveugles.



Cie du Dagor

PARLER LA BOUCHE PLEINE

<https://vimeo.com/509919623/6996a051d5>

Ce que l'on voit dans l'extrait :

- > Spectacle visuel.
- > Spectacle sans parole.
- > Des éléments sonores très marqués : bruitages des assiettes, des talons sur le sol, un téléphone qui sonne... Ils donnent un rythme et un imaginaire au spectacle qui peut manquer aux personnes sourdes ou malentendantes.

Vigilance :

- > l'International Visuel Théâtre (IVT - Paris) l'accueille cette saison en le définissant comme accessible au public sourd tandis que la communauté sourde de Limoges ne le pense pas accessible.

Nous sommes dans le doute sur l'identification de ce spectacle. La frontière entre accessible et non-accessible est très fragile sur ce spectacle.

--> Spectacle non accessible.



<https://vimeo.com/509919685/788b2ead3e>

Ce que l'on voit dans l'extrait :

- > Spectacle de cirque.
- > Duo d'acrobates.
- > Spectacle visuel et non verbal.
- > Présence de musique d'accompagnement du jeu des comédiens.

--> Spectacle visuel : Spectacle accessible aux personnes sourdes et malentendantes.



Cie Kadavresky

L'EFFET ESCARGOT

<https://vimeo.com/509919209/6d55be4827>

Ce que l'on voit dans l'extrait :

- > Spectacle de cirque très visuel.
- > Beaucoup d'instruments de musique qui jouent tout au long du spectacle et sont liés aux jeux des circassiens.
- > La musique est un des ressorts comiques du spectacle.
- > Les comédiens chantent.

L'utilisation de la chanson rend l'accessibilité très difficile (chant ou texte : difficile pour une personne sourde de comprendre).

--> Spectacle non accessible.

**QU'EST CE QU'UN
LIEU ACCESSIBLE ?**

LA COMMUNICATION ACCESSIBLE

> Adapter et développer les supports de communication habituels.

> Connaître les règles de base (lexique, phrases, grammaire...).

> Penser autrement la rédaction des documents.

> S'appropriier des stratégies de simplification des écrits.

- Création de nouveaux documents
- Utiliser un format compatible avec le public ciblé (vidéo LSF, format audio...)
- Pour les documents écrits/imprimés, utiliser le FALC, la police Luciole, établir des documents en braille...

> Connaître et diffuser auprès des réseaux spécifiques (handicap, partenaires, presse spécialisée, réseaux sociaux...).

> Communiquer auprès des bons réseaux et avec les bons outils.

***Dynamique globale,
mobilisation de l'ensemble
des acteurs autour du projet***



MÉDIATION

> Inciter et solliciter

- Une politique tarifaire dédiée.
- Des aménagements d'horaires.
- Des manifestations spécifiques.

> Médiations autour des spectacles

- Visite du lieu, du plateau.
- Répétitions ouvertes.
- Documents adaptés.

> Mise en place de partenariats

- Connaître et intégrer les réseaux spécialisés professionnels.



L'ACCESSIBILITÉ DU LIEU

> Diagnostic : Etat des lieux de l'équipement et normes réglementaires :

- Parkings,
- Eclairage,
- Signalisation,
- Aide au cheminement,
- Sanitaires,
- Vestiaires, loges, scène, studios,
- Salle de spectacle,
- L'espace d'accueil (signalétique, aménagement).

> Prise en compte de tous les handicaps, de leurs spécificités et contraintes. (transports, parkings, chiens...).



L'ACCUEIL DU PUBLIC

> **Nécessité d'avoir une personne référente pour l'accueil** des spectateurs en situation de handicap sensoriel.

> **Question de la réservation** : bien comprendre les enjeux de la réservation pour les publics spécifiques et mettre en place des solutions facilitantes.

> **Besoins spécifiques de placement** des personnes en situation de handicap sensoriel.



POUR ALLER PLUS LOIN...

> Quelques sites pour en savoir plus sur les déficiences sensorielles :

- Surdit  : <https://www.surdi.info/>
- D fiance visuelle : <https://aveuglesdefrance.org/>
- Surdic cit  : <https://www.anpsa.fr/>

> Quelques t l chargements utiles:

- Accessibilit  et spectacle vivant. Guide pratique, Minist re de la Culture https://www.culture.gouv.fr/content/download/23642/file/guide_accessibilite_spectacle.pdf?inLanguage=fr-FR
- Rendre un spectacle vivant accessible aux publics handicap s : fiche reprenant une partie des informations issues du guide pratique « Accessibilit  et spectacle vivant » : <https://www.sports.gouv.fr/IMG/archives/pdf/rendre.pdf>

> Quelques structures/personnes qui travaillent sur l'accessibilit  du spectacle vivant :

- **CRTH** (Souffleurs d'images) : <https://souffleurs.org/>
- **Acc s Culture** : <https://accessculture.org/>
- **Arts accessibles** : <https://arts-accessibles.fr/>
- **Parcours culturel sourd** : <https://parcoursculturel-sourds.fr/>
- **C maforre, p le europ en de l'accessibilit  culturelle** : <http://www.cemaforre.asso.fr/index.php>

> Quelques sites internet de lieux culturels ayant une rubrique accessibilit  (hors Nouvelle-Aquitaine) :

- **Le Triangle**, cit  de la danse, sc ne conventionn e d'int r t national, Rennes : <https://letriangle.org/accessibilite>
- **Festival de Marseille**, <https://www.festivaldemarseille.com/fr/avec-tous-les-publics/un-festival-accessible>
- **L'Op ra Comique**, <https://www.opera-comique.com/fr/accessibilite>

> Une petite bibliographie d'ouvrages sur art/handicap, m diation culturelle, droits culturels... :

- Olivier Couder, *Pr sence du handicap dans le spectacle vivant*, Toulouse, Eres, 2020.
- Andr  Fertier, *Les Damn s de la culture*. Plaidoyer pour un pacte culturel r publicain, Vertou, Editions Pers e, 2019.
- Fran oise Liot, Chlo  Langeard, Sarah Montero, Culture et Sant . *Vers un changement des pratiques et des organisations ?*, Toulouse, Editions de l'Attribut, 2020.
- Danielle Pailler et Anne-France Kogan (dir.), *Entre r ception et participation*. Droits culturels et innovations sociales, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2020.



Cie Les Singuliers Associés

23 A bd Saint-Maurice
87000 Limoges
05 55 79 38 87
www.dtls2.org
www.singuliersassocies.org